

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audités)

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIFS		
Trésorerie	\$ 708	\$ 534
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 358	3 224
Somme à recevoir des courtiers	578	189
Placements (note 2)	255 906	256 891
Locaux et matériel	122	63
	259 672	260 901
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	426	458
Somme à verser aux courtiers	445	22
Passifs liés aux placements (note 2)	57 439	69 309
	58 310	69 789
Actif net disponible pour le service des prestations	\$ 201 362	\$ 191 112
Prestations de retraite constituées et déficit		
Prestations de retraite constituées (note 3)	\$ 220 620	\$ 192 281
Déficit	(19 258)	(1 169)
Prestations de retraite constituées et déficit	\$ 201 362	\$ 191 112

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2019	2018
Actif net disponible pour le service des prestations, au 1^{er} janvier	\$ 191 112	\$ 189 478
Opérations de placements		
Revenu de placement net (note 4)	12 075	6 159
Frais d'administration	(278)	(247)
Opérations de placements, montant net	11 797	5 912
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 6)	1 646	1 592
Prestations (note 7)	(3 157)	(3 031)
Frais d'administration	(36)	(31)
Opérations de services aux participants, montant net	(1 547)	(1 470)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	10 250	4 442
Actif net disponible pour le service des prestations, au 30 juin	\$ 201 362	\$ 193 920

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2019	2018
Prestations de retraite constituées, au 1^{er} janvier	\$ 192 281	\$ 204 322
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	3 076	3 018
Prestations de retraite constituées	3 099	3 563
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3 a)	25 320	—
	31 495	6 581
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 7)	3 156	3 029
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3 a)	—	2 091
	3 156	5 120
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	28 339	1 461
Prestations de retraite constituées, au 30 juin	\$ 220 620	\$ 205 783

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DU DÉFICIT (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2019	2018
Déficit, au 1^{er} janvier	\$ (1 169)	\$ (14 844)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	10 250	4 442
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(28 339)	(1 461)
Déficit, au 30 juin	\$ (19 258)	\$ (11 863)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin 2019

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les principales modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) (anciennement, la Commission des services financiers de l'Ontario) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé (RPA) non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt sur le revenu gagné dans d'autres territoires.

Le régime et les placements sont gérés par le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est accessible à tout âge à un participant ayant accumulé au moins 10 années de service admissibles, qui est devenu invalide pendant qu'il était employé dans le domaine de l'éducation et qui cesse d'être employé dans le domaine de l'éducation en raison de l'invalidité. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation (PCI). Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à

50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers intermédiaires) sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada (chapitre 4600) et de l'International Accounting Standard (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils ne présentent pas la totalité de l'information dont la déclaration est obligatoire dans les états financiers consolidés annuels. Il convient de lire les états financiers intermédiaires conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes annexes incluses dans le Rapport annuel 2018 du régime. Les états financiers intermédiaires sont régis par les politiques et méthodes comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels 2018 audités.

Les placements du régime liés aux biens immobiliers sont détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive consolidée. Le régime consolide également l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT) et l'Ontario Teachers' Cadillac Fairview Properties Trust (CFPT), deux entités qui soutiennent les stratégies de placement et de financement du régime, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par résolution du conseil le 19 août 2019.

b) Changements de méthodes comptables

Les répercussions de la norme IFRS 16 sur les contrats de location ont été intégrées en date du 1^{er} janvier 2019 et ne sont pas importantes par rapport aux états financiers globaux. La valeur des actifs associés à des contrats de location capitalisés pour des espaces de bureau, précédemment traités comme des contrats de location-exploitation, est comprise dans les locaux et le matériel, et les passifs qui y sont associés sont compris dans les créditeurs et les charges à payer. Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements tiennent compte des répercussions des contrats de location capitalisés en ce qui concerne le portefeuille immobilier. Les périodes antérieures n'ont pas fait l'objet de nouveaux états.

c) Placements

Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation depuis le 31 décembre 2018. Une mise à jour de l'évaluation du portefeuille d'immeubles locatifs au 30 juin 2019 a été effectuée et les présents états financiers intermédiaires en rendent compte.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont déduits du revenu de placement. Les frais de gestion comprennent les coûts différentiels payés à des parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et ne sont pas liés à l'acquisition ou à la sortie de placements.

d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin de la période. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice et jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme indiqué au paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui dépend de l'état de capitalisation du régime. Aux fins des évaluations des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers intermédiaires exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 3 explique comment les estimations et les hypothèses sont utilisées pour établir les prestations de retraite constituées.

j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes aux états financiers intermédiaires. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2.

PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) Placements avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 910 M\$ (714 M\$ au 31 décembre 2018), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	\$ 1 554	\$ 1 476	\$ 1 545	\$ 1 904
Non canadiennes	24 348	21 256	21 228	19 459
Hors bourse				
Canadiennes	5 129	3 749	4 881	3 482
Non canadiennes	30 426	23 835	32 149	23 444
	61 457	50 316	59 803	48 289
Titres à revenu fixe				
Obligations	57 483	53 656	54 561	53 328
Placements à court terme	8 729	8 723	9 111	9 094
Placements non traditionnels	16 077	13 619	15 375	12 644
Titres canadiens à taux réels	21 066	15 323	19 904	15 608
Titres non canadiens à taux réels	11 887	9 935	14 514	12 834
	115 242	101 256	113 465	103 508
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	923	853	875	853
Terrains forestiers exploitables	2 383	1 300	2 496	1 301
Ressources naturelles	5 755	5 795	5 621	5 706
	9 061	7 948	8 992	7 860
Actifs réels				
Biens immobiliers	32 257	20 216	31 301	19 319
Infrastructures	17 773	11 399	17 842	11 549
	50 030	31 615	49 143	30 868
	235 790	191 135	231 403	190 525
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	13 679	13 851	15 826	15 577
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	2 539	2 539	2 549	2 549
Garantie en espèces versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	—	—	57	57
Contrats dérivés, montant net	3 898	2 100	7 056	2 684
	20 116	18 490	25 488	20 867
Placements	\$ 255 906	\$ 209 625	\$ 256 891	\$ 211 392

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019		Au 31 décembre 2018	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	\$ (22 634)	\$ (22 855)	\$ (28 280)	\$ (27 869)
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 587)	(2 366)	(2 617)	(2 587)
Titres à revenu fixe	(9 943)	(8 934)	(12 493)	(11 573)
Biens immobiliers ¹	(5 138)	(4 651)	(3 894)	(3 471)
Papier commercial	(8 694)	(8 752)	(8 676)	(8 323)
Titres de créance à terme	(4 978)	(4 668)	(5 091)	(4 669)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(719)	(719)	(937)	(937)
Contrats dérivés, montant net	(2 746)	(1 534)	(7 321)	(1 797)
	(57 439)	(54 479)	(69 309)	(61 226)
Placements, montant net	\$ 198 467	\$ 155 146	\$ 187 582	\$ 150 166

¹ Les passifs immobiliers comprennent les passifs des filiales et fiduciaires immobilières. Ceux-ci incluent une juste valeur de 792 M\$ et un coût de 764 M\$ (juste valeur de 795 M\$ et coût de 764 M\$ au 31 décembre 2018) qui sont garantis par le régime comme il est mentionné à la note 10. Les autres passifs des entités immobilières ne sont pas garantis par le régime.

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

(M\$ CA)	En date du 30 juin 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	\$ 24 695	\$ 324	\$ 36 438	\$ 61 457
Titres à revenu fixe	86 377	12 208	16 657	115 242
Placements sensibles à l'inflation	923	—	8 138	9 061
Actifs réels	2 245	352	47 433	50 030
Sommes à recevoir liées aux placements	2 670	17 302	144	20 116
Passifs liés aux placements	(13 317)	(41 843)	(2 279)	(57 439)
Placements, montant net	\$ 103 593	\$ (11 657)	\$ 106 531	\$ 198 467

(M\$ CA)	En date du 31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	\$ 21 757	\$ 162	\$ 37 884	\$ 59 803
Titres à revenu fixe	85 455	12 084	15 926	113 465
Placements sensibles à l'inflation	875	—	8 117	8 992
Actifs réels	2 485	309	46 349	49 143
Sommes à recevoir liées aux placements	2 830	22 469	189	25 488
Passifs liés aux placements	(16 095)	(51 138)	(2 076)	(69 309)
Placements, montant net	\$ 97 307	\$ (16 114)	\$ 106 389	\$ 187 582

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 2 et 1 au cours du semestre clos le 30 juin 2019 (155 M\$ en 2018).

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements (montant net), mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) pour le semestre clos le 30 juin. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2019

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	\$ 37 884	\$ 15 926	\$ 8 117	\$ 46 349	\$ 189	\$ (2 076)	\$ 106 389
Achats	3 384	4 027	62	2 120	26	31	9 650
Ventes	(4 094)	(3 337)	—	(1 318)	(32)	(297)	(9 078)
Transferts entrants ²	—	—	—	—	4	15	19
Transferts sortants ²	—	—	—	—	(19)	5	(14)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	1 251	320	—	(77)	(19)	71	1 546
Non réalisés	(1 987)	(279)	(41)	359	(5)	(28)	(1 981)
Solde au 30 juin	\$ 36 438	\$ 16 657	\$ 8 138	\$ 47 433	\$ 144	\$ (2 279)	\$ 106 531

Pour le semestre clos le 30 juin 2018

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	\$ 34 864	\$ 14 390	\$ 6 553	\$ 45 305	\$ 97	\$ (1 830)	\$ 99 379
Achats	3 095	2 331	185	1 119	103	147	6 980
Ventes	(4 926)	(1 729)	(9)	(1 149)	(25)	(88)	(7 926)
Transferts entrants ²	—	—	—	—	(2)	1	(1)
Transferts sortants ²	—	—	—	—	(1)	2	1
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement							
Réalisés	2 440	310	—	288	(5)	30	3 063
Non réalisés	(204)	639	551	958	59	(152)	1 851
Solde au 30 juin	\$ 35 269	\$ 15 941	\$ 7 280	\$ 46 521	\$ 226	\$ (1 890)	\$ 103 347

² Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

La description des contrats dérivés, négociés hors bourse ou sur des bourses réglementées, est communiquée dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime :

(M\$ CA)	En date du 30 juin 2019			En date du 31 décembre 2018		
	Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Produits dérivés sur actions et sur marchandises						
Swaps	\$ 51 287	\$ 725	\$ (596)	\$ 57 105	1 215	\$ (2 370)
Contrats à terme	15 862	87	—	11 288	15	(49)
Options : Cotées en	3 332	45	—	139	2	—
– achetés						
– vendus	2 125	—	(39)	404	—	(32)
Hors bourse	30 584	362	—	33 201	2 265	—
– achetés						
– vendus	24 532	19	(309)	24 999	28	(781)
	127 722	1 238	(944)	127 136	3 525	(3 232)
Produits dérivés de taux d'intérêt						
Swaps	126 635	882	(618)	185 629	976	(865)
Contrats à terme	68 837	340	—	126 127	317	—
Options : Cotées en	167 580	4	—	399 686	21	—
bourse						
– achetés						
– vendus	17 429	—	(4)	15 890	—	(20)
Hors bourse	59 607	64	(18)	79 879	189	(78)
– achetés						
– vendus	101 761	12	(61)	94 110	81	(148)
	541 849	1 302	(701)	901 321	1 584	(1 111)
Produits dérivés sur devises						
Swaps	5 897	15	(20)	13 367	25	(53)
Contrats à terme de	80 590	922	(281)	89 968	1 391	(2 149)
Options : Hors	9 565	51	—	19 225	256	(12)
bourse						
– achetés						
– vendus	9 191	—	(44)	17 603	12	(224)
	105 243	988	(345)	140 163	1 684	(2 438)
Produits dérivés de crédit						
Swaps sur	25 744	54	(630)	41 934	147	(356)
défaillance						
– achetés						
– vendus	29 508	661	(126)	38 108	308	(231)
	55 252	715	(756)	80 042	455	(587)
	830 066	4 243	(2 746)	1 248 662	7 248	(7 368)
Garantie nette en espèces (reçue)/payée en vertu de contrats dérivés		(345)	—		(192)	47
Montant nominal et juste valeur nette des contrats	\$ 830 066	\$ 3 898	\$ (2 746)	\$ 1 248 662	\$ 7 056	\$ (7 321)

³À l'exception des contrats de change à terme liés aux actifs immobiliers.

d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net réel en dollars canadiens des placements du régime correspondant à ces catégories se résume comme suit :

	En date du 30 juin 2019		En date du 31 décembre 2018	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
Actions				
Cotées en bourse	\$ 33 498	17%	\$ 31 602	17%
Hors bourse	34 302	17	33 354	18
	67 800	34	64 956	35
Titres à revenu fixe				
Obligations	71 936	36	58 243	31
Titres à taux réels	20 885	11	19 473	10
	92 821	47	77 716	41
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	14 303	7	10 612	6
Ressources naturelles	8 138	4	8 117	4
Protection contre l'inflation	9 025	5	8 709	5
	31 466	16	27 438	15
Actifs réels				
Biens immobiliers	27 228	14	27 444	15
Infrastructures	17 141	9	17 801	9
Titres à taux réels	—	—	4 332	2
	44 369	23	49 577	26
Titres de créance				
Stratégies de rendement absolu	16 242	8	15 232	8
Superposition	14 623	7	12 547	7
Titres du marché monétaire	569	—	(375)	—
	(69 423)	(35)	(59 509)	(32)
Placements, montant net	\$ 198 467	100%	\$ 187 582	100%

e) Gestion des risques

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les versements de rente, les paiements à court terme selon l'évaluation à la valeur de marché qui résultent de la position en produits dérivés du régime, et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Il n'y a pas eu de changement important dans les politiques et procédés de gestion des risques en ce qui concerne les risques de crédit et de marché tels qu'ils sont indiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents, sauf à l'égard des éléments suivants :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document, qui peut être consulté sur le site Web du régime, précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an; le plus récent examen a été effectué le 15 novembre 2018 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2019. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé inclut les changements apportés aux limites d'exposition des catégories d'actifs, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

	Composition % Valeur minimale	Composition de l'actif (%) Valeur maximale
Actions	30 %	40 %
Titres à revenu fixe	23 %	77 %
Placements sensibles à l'inflation	11 %	21 %
Actifs réels	19 %	29 %
Titres de créance	3 %	13 %
Stratégies de rendement absolu	4 %	14 %
Titres du marché monétaire ⁴	(94) %	0 %

⁴ La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actif.

- Politique de placement du conseil – Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique établit des fourchettes pour la répartition des placements dans les catégories d'actifs et dans les devises. La direction détermine l'exposition à l'intérieur des fourchettes approuvées. La politique précise également la répartition des actifs et du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme l'exposition maximale permise relativement à différents types de placements et les exigences de liquidités. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit :

En date du 30 juin 2019

Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	\$ 38 526	\$ 29 779	\$ —	\$ —	\$ —
AA/R-1 (moyen)	2 006	45	2 520	—	368
A/R-1 (faible)	13 914	3 073	7 714	—	677
BBB/R-2	5 910	—	327	—	—
Inférieure à BBB/R-2	2 944	—	—	—	—
Sans notation ⁵	2 912	56	3 118	13 095	—
	\$ 66 212	\$ 32 953	\$ 13 679	\$ 13 095	\$ 1 045

En date du 31 décembre 2018

Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	\$ 37 520	\$ 31 377	\$ —	\$ —	\$ —
AA/R-1 (moyen)	2 267	77	5 277	—	82
A/R-1 (faible)	12 575	2 901	7 945	—	1 124
BBB/R-2	5 742	—	248	—	66
Inférieure à BBB/R-2	3 016	—	—	—	—
Sans notation ⁵	2 552	63	2 356	12 958	—
	\$ 63 672	\$ 34 418	\$ 15 826	\$ 12 958	\$ 1 272

⁵ Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Garanties	\$ 278	\$ 280
Engagements de prêts	16	18
Montant nominal des produits dérivés de crédit vendus	29 508	38 108
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	\$ 29 802	\$ 38 406

Bien que l'exposition maximale du régime aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 30 juin 2019, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 45,9 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (42,5 G\$ au 31 décembre 2018), de 10,5 G\$ de titres émis par le Trésor américain (10,8 G\$ au 31 décembre 2018), de 7,6 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (6,5 G\$ au 31 décembre 2018), de 2,4 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (3,2 G\$ au 31 décembre 2018) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des fluctuations de divers facteurs du marché tels que les cours des actions et des marchandises, les taux d'intérêt et de change ainsi que les écarts de taux. Le régime est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque de marché auquel le régime est exposé varie selon la conjoncture du marché, les prévisions concernant l'évolution des prix, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs et la composition de l'actif.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit.

Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions. Des détails relatifs à la méthode du déficit prévu sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant indique l'exposition totale de l'actif du régime, calculée selon la méthode du déficit prévu.

(G\$ CA) ⁶	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Actions		
Cotées en bourse	\$ 9,5	\$ 8,5
Hors bourse	14,5	14,0
Titres à revenu fixe		
Obligations	12,0	9,5
Titres à taux réels	4,5	4,0
Placements sensibles à l'inflation		
Marchandises	4,0	3,0
Ressources naturelles	2,0	2,0
Protection contre l'inflation	3,5	3,5
Actifs réels		
Biens immobiliers	4,0	4,5
Infrastructures	3,5	3,0
Titres à taux réels	0,0	1,0
Titres de créance	2,5	2,0
Stratégies de rendement absolu	1,0	1,5
Superposition	8,5	5,5
Titres du marché monétaire	16,0	14,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu⁷	\$ 43,5	\$ 38,0

⁶ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

⁷ L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime mesure le risque de taux d'intérêt des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (note 2d). Le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt nominaux des obligations et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des titres de créance – une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 9,3 G\$ (7,6 G\$ au 31 décembre 2018) de la valeur de ces placements. De même, le régime mesure la sensibilité à la variation des taux d'intérêt réels des produits à taux réel et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des actifs réels – une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une baisse de 2,9 G\$ (3,1 G\$ au 31 décembre 2018) de la valeur de ces placements.

Le régime mesure aussi la sensibilité à l'égard de l'inflation implicite du marché des titres à taux nominal ou réel ainsi que des contrats dérivés qui font partie de la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actif Placements sensibles à l'inflation du régime. Une hausse de 1 % du taux d'inflation implicite du marché entraînerait une augmentation de 2,1 G\$ de la valeur de ces placements (2,0 G\$ au 31 décembre 2018).

Au 30 juin 2019, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 22 % des obligations au titre du régime, soit 49,5 G\$ (21 % au 31 décembre 2018, soit 40,1 G\$).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Le régime détient des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	\$ 32 870	\$ 35 150
Peso chilien	3 630	3 425
Yen japonais	3 512	2 331
Real brésilien	3 279	2 747
Euro	3 257	2 976
Peso mexicain	2 108	1 394
Couronne danoise	2 081	2 049
Livre sterling	1 469	2 730
Won sud-coréen	1 272	(229)
Roupie indienne	1 251	1 242
Autres	10 715	7 984
	\$ 65 444	\$ 61 799

Si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	\$ 1 643	\$ 1 758
Peso chilien	181	171
Yen japonais	176	117
Real brésilien	164	137
Autres	1 108	907
	\$ 3 272	\$ 3 090

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque découlant de l'incapacité de dégager des liquidités ou un équivalent de trésorerie suffisants à un coût raisonnable pour respecter les engagements financiers du régime en temps opportun ou saisir les nouvelles occasions de placement au fur et à mesure qu'elles se présentent, en faisant face à un éventail de stress liés aux liquidités. En maintenant un profil de liquidités solide sur le plan de la structure, le régime vise à s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir les sorties de fonds et les sorties collatérales potentielles dans des conditions de stress, sans que des changements non désirés soient apportés à la composition du portefeuille du régime, et tout en permettant de saisir les occasions de placement qui se présentent.

Gestion du risque de liquidité

Le régime surveille quotidiennement ses liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment d'actifs liquides pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de garanties potentielles et d'autres paiements conditionnés potentiels sur un horizon d'un an. Au moment d'établir les actifs liquides disponibles, des facteurs tels que la juste valeur, les garanties engagées et reçues, les mises

en pension de titres et les arrangements de prêt et d'emprunt de titres sont pris en compte. Une partie des actifs liquides disponibles est automatiquement destinée à s'acquitter des obligations au titre de flux de trésorerie contractuels et d'autres flux de trésorerie projetés (comme les versements de rente). Les obligations à l'égard de garanties potentielles en période de crise sont estimées au moyen d'une simulation historique des fluctuations du marché et de leur incidence sur les mises en pension de titres, les contrats dérivés et les arrangements de prêt et d'emprunt de titres du régime sur un horizon d'un an.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou utiliser comme financement de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 56 433 M\$ au 30 juin 2019 (53 216 M\$ au 31 décembre 2018). Le régime détenait également 23 314 M\$ (20 156 M\$ au 31 décembre 2018) en actions cotées sur les principales places boursières, déduction faite des positions vendeur. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit :

(M\$ CA)	En date du 30 juin 2019			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	\$ (15 540)	\$ (7 094)	\$ —	\$ (22 634)
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 587)	—	—	(2 587)
Titres à revenu fixe	(9 943)	—	—	(9 943)
Biens immobiliers	(893)	(2 160)	(2 085)	(5 138)
Papier commercial	(8 694)	—	—	(8 694)
Titres de créance à terme	—	(4 978)	—	(4 978)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(719)	—	—	(719)
Contrats dérivés, montant net	(2 746)	—	—	(2 746)
	\$ (41 122)	\$ (14 232)	\$ (2 085)	\$ (57 439)
(M\$ CA)	En date du 31 décembre 2018			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	\$ (21 040)	\$ (7 240)	\$ —	\$ (28 280)
Titres vendus à découvert				
Actions	(2 617)	—	—	(2 617)
Titres à revenu fixe	(12 493)	—	—	(12 493)
Biens immobiliers	(587)	(2 257)	(1 050)	(3 894)
Papier commercial	(8 676)	—	—	(8 676)
Titres de créance à terme	—	(5 091)	—	(5 091)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(937)	—	—	(937)
Contrats dérivés, montant net	(7 321)	—	—	(7 321)
	\$ (53 671)	\$ (14 588)	\$ (1 050)	\$ (69 309)

i) Garanties engagées et reçues

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et d'espèces dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 30 juin 2019 (néant au 31 décembre 2018).

Le régime procède à des opérations d'emprunt et de prêt de titres et engage et reçoit des garanties à leur égard. Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements et ne décomptabilise pas les titres prêtés, puisque, en substance, les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des titres empruntés et des titres prêtés se présente comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Montants bruts des titres achetés en vertu de conventions de revente ⁸	\$ 18 548	\$ 16 216
Garanties détenues	18 914	16 498
Montants bruts des titres vendus en vertu de conventions de rachat ⁸	(27 503)	28 670
Garanties engagées	(28 000)	29 016
Emprunt et prêt de titres		
Titres empruntés	5 302	5 442
Titres prêtés	—	288
Garanties engagées ⁹	5 678	5 535
Contrats dérivés		
Garanties reçues ¹⁰	1 561	1 505
Garanties engagées ¹¹	1 365	2 600

⁸ La note 2j présente un rapprochement du montant brut total et des montants nets présentés à la note 2a.

⁹ Comprend une garantie en espèces de 2 539 \$ (2 549 \$ au 31 décembre 2018).

¹⁰ Comprend une garantie en espèces de 719 \$ (937 \$ au 31 décembre 2018).

¹¹ Comprend une garantie en espèces de valeur nulle (57 \$ au 31 décembre 2018).

j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Certaines opérations de mise en pension de titres réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale de compensation répondent aux critères liés à la compensation. Le régime conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (global master repurchase agreements), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Lorsque ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords est présentée dans le tableau ci-dessous :

	En date du 30 juin 2019					
	Montants bruts	Moins : montants compensés	Montant net présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en espèces ¹²	Risque net
Actifs financiers						
Titres achetés en vertu de conventions de	\$ 18 548	\$ (4 869)	\$ 13 679	\$ (9 885)	\$ (3 689)	\$ 105
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 898	—	3 898	(1 448)	(1 275)	1 175
	\$ 22 446	\$ (4 869)	\$ 17 577	\$ (11 333)	\$ (4 964)	\$ 1 280
Passifs financiers						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	\$ (27 503)	\$ 4 869	\$ (22 634)	\$ 9 885	\$ 12 740	\$ (9)
Passifs liés aux produits dérivés	(2 746)	—	(2 746)	1 448	1 261	(37)
	\$ (30 249)	\$ 4 869	\$ (25 380)	\$ 11 333	\$ 14 001	\$ (46)

	En date du 31 décembre 2018					
	Montants bruts	Moins : montants compensés	Montant net présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en espèces ¹²	Risque net
Actifs financiers						
Titres achetés en vertu de conventions de	\$ 16 216	\$ (390)	\$ 15 826	\$ (13 476)	\$ (2 314)	\$ 36
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	7 056	—	7 056	(4 489)	(1 284)	1 283
	\$ 23 272	\$ (390)	\$ 22 882	\$ (17 965)	\$ (3 598)	\$ 1 319
Passifs financiers						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	\$ (28 670)	\$ 390	\$ (28 280)	\$ 13 476	\$ 14 785	\$ (19)
Passifs liés aux produits dérivés	(7 321)	—	(7 321)	4 489	2 461	(371)
	\$ (35 991)	\$ 390	\$ (35 601)	\$ 17 965	\$ 17 246	\$ (390)

¹² Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 3.

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 220 620 M\$ (192 281 M\$ au 31 décembre 2018 et 205 783 M\$ au 30 juin 2018), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018	Au 30 juin 2018
Taux d'actualisation	2,50%	3,20%	3,05%
Taux d'augmentation des salaires	2,35%	2,40%	2,75%
Taux d'inflation	1,35%	1,40%	1,75%
Taux réel ¹	1,15%	1,80%	1,30%

¹ Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019. Ces modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une augmentation nette de 25 320 M\$ des prestations de retraite constituées pour le semestre clos le 30 juin 2019 (augmentation nette de 2 091 M\$ au 30 juin 2018).

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie en date du 30 juin 2019, du 31 décembre 2018 ou du 30 juin 2018.

b) Taux d'indexation

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Les taux d'indexation se situent entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements aux taux d'indexation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Aux fins des évaluations des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 30 juin 2019 reposaient sur les taux d'indexation établis dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2018.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1^{er} janvier 2018, les taux d'indexation demeureront à 100 % de l'IPC pour les services décomptés après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime.

Les taux d'indexation sur lesquels les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivants :

	Évaluation au 30 juin 2019 ²	Évaluation au 30 juin 2018 ²
Services décomptés	Protection contre	Protection contre
Avant 2010	100 % de l'IPC	100 % de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % de l'IPC	100 % de l'IPC
Après 2013	100 % de l'IPC	100 % de l'IPC

² Niveau de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2018.

NOTE 4.

REVENU DE PLACEMENT NET

Revenu/(perte) de placement après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit :

Revenu de placement net	Pour le semestre clos le 30 juin 2019						
(M\$ CA)	Revenu ¹	Réalisé ²	Non réalisé ²	Revenu de placement ³	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	\$ 18	\$ (266)	\$ 411	\$ 163	\$ —	\$ (1)	162
Non canadiennes	331	972	334	1 637	(37)	(17)	1 583
Hors bourse							
Canadiennes	86	195	(19)	262	(16)	(29)	217
Non canadiennes	451	1 033	(2 121)	(637)	(154)	(24)	(815)
	886	1 934	(1 395)	1 425	(207)	(71)	1 147
Titres à revenu fixe							
Obligations	649	1 448	4 071	6 168	—	(6)	6 162
Placements à court terme	—	(142)	400	258	(1)	—	257
Placements	36	60	30	126	(23)	—	103
Titres canadiens à taux réels	239	9	1 447	1 695	—	—	1 695
Titres non canadiens à taux réels	83	498	282	863	—	—	863
	1 007	1 873	6 230	9 110	(24)	(6)	9 080
Placements sensibles à							
Marchandises	(135)	19	1 062	946	—	(4)	942
Terrains forestiers	24	—	(113)	(89)	—	—	(89)
Ressources naturelles	132	—	45	177	(2)	(2)	173
	21	19	994	1 034	(2)	(6)	1 026
Actifs réels							
Biens immobiliers	529	193	(5)	717	(1)	(16)	700
Infrastructures	337	(280)	81	138	(8)	(8)	122
	866	(87)	76	855	(9)	(24)	822
	\$ 2 780	\$ 3 739	\$ 5 905	\$ 12 424	\$ (242)	\$ (107)	\$ 12 075

¹ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend des gains de change nettes réalisées et non réalisées de 1 717 M\$.

³ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

(M\$ CA)	Revenu ⁴	Réalisé ⁵	Non réalisé ⁵	Revenu de placement ⁶	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	\$ 13	\$ 30	\$ (33)	\$ 10	\$ (1)	\$ (2)	7
Non canadiennes	360	2 225	(1 804)	781	(41)	(41)	699
Hors bourse							
Canadiennes	75	187	(112)	150	(12)	(18)	120
Non canadiennes	400	2 042	116	2 558	(123)	(23)	2 412
	848	4 484	(1 833)	3 499	(177)	(84)	3 238
Titres à revenu fixe							
Obligations	695	(1 240)	(786)	(1 331)	—	(20)	(1 351)
Placements à court terme	(6)	(34)	(314)	(354)	—	—	(354)
Placements non traditionnels	54	207	260	521	(12)	(1)	508
Titres canadiens à taux réels	229	—	432	661	(1)	(7)	653
Titres non canadiens à taux réels	90	620	157	867	—	—	867
	1 062	(447)	(251)	364	(13)	(28)	323
Placements sensibles à							
Marchandises	(148)	1 080	(401)	531	—	(3)	528
Terrains forestiers	40	—	143	183	—	—	183
Ressources naturelles	101	—	393	494	(2)	2	494
	(7)	1 080	135	1 208	(2)	(1)	1 205
Actifs réels							
Biens immobiliers	529	(68)	15	476	—	(14)	462
Infrastructures	425	281	257	963	(7)	(25)	931
	954	213	272	1 439	(7)	(39)	1 393
	\$ 2 857	\$ 5 330	\$ (1 677)	\$ 6 510	\$ (199)	\$ (152)	\$ 6 159

⁴ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

⁵ Comprend des pertes de change nettes réalisées et non réalisées de 1 1378 M\$.

⁶ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

NOTE 5.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Une fois déposée, ces évaluations sont utilisées pour déterminer les exigences de capitalisation du régime. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

En vertu de l'entente décrit ci-dessus entre les corépondants, les taux de cotisation à compter de 2018 sont de 10,40 % de la portion du salaire en dessous du plafond fixé par le RPC plus 12,00 % de la portion du salaire au-dessus du plafond fixé par le RPC.

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser par les participants au régime à la date d'évaluation, alors que les prestations de retraite constituées comptabilisées dans les états financiers représentent la valeur actuarielle des obligations relatives au service des rentes accumulées à ce jour pour tous les participants actifs et inactifs.

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation, au 1^{er} janvier 2018, préparée par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 10,3 G\$. Les corépondants ont affecté l'excédent à une réserve pour éventualités.

NOTE 6.

COTISATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2019	2018
Participants		
Services rendus au cours de la période ¹	\$ 799	\$ 771
Rachat de services	19	19
	818	790
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	783	755
Intérêts	9	10
Rachat de services	18	17
	810	782
Employeurs désignés	16	16
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	2	4
	18	20
	\$ 1 646	\$ 1 592

¹ Les cotisations impayées étaient inférieures à 1 M\$ au cours du semestre clos le 30 juin 2019.

NOTE 7.

Prestations

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2019	2018
Rentes de retraite	2 887	\$ 2 769
Prestations de décès	210	195
Rentes d'invalidité	12	13
Transferts de la valeur actualisée	32	36
Transferts aux fins du droit de la famille	12	11
Transferts à d'autres régimes	3	5
Prestations versées	\$ 3 156	\$ 3 029
Autres versements ¹	1	2
	\$ 3 157	\$ 3 031

¹ Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

NOTE 8.

CAPITAL

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du régime pour les besoins des états financiers consolidés. On trouvera dans la note 5 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du régime a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation. Comme indiqué dans l'Entente de partenaires¹, le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé². Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la politique de capitalisation (annexe A de l'Entente de partenaires).

¹ L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et décrit les fonctions du conseil et des corépondants.

² Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire, la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résultant de l'établissement des taux d'indexation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités est égale à la somme de la valeur marchande des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif (s'il y a lieu), de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

NOTE 9.

ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2019, la valeur de ces engagements totalisait 15 833 M\$ (15 360 M\$ au 31 décembre 2018).

NOTE 10.

GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Aucun paiement n'a été effectué par le régime au cours du semestre clos le 30 juin 2019 et de la période de 12 mois close le 31 décembre 2018.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à échéance d'ici 2020. L'exposition maximale du régime est 95 M\$ au 30 juin 2019 (99 M\$ au 31 décembre 2018). Les sociétés avaient utilisé 11 M\$ au titre de ces conventions (11 M\$ au 31 décembre 2018).

Le régime garantit pour une société de portefeuille une convention de bail qui arrivera à échéance d'ici 2059. L'exposition maximale du régime est 74 M\$ au 30 juin 2019 (74 M\$ au 31 décembre 2018). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2019 et 2018.

Le régime garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du régime est 92 M\$ au 30 juin 2019 (96 M\$ au 31 décembre 2018).

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, qui arriveront à échéance d'ici 2023. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 17 M\$ au 30 juin 2019 (11 M\$ au 31 décembre 2018) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Le régime garantit 750 M\$ en débentures de série B à 4,31 % émises par une fiducie immobilière, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la fiducie immobilière ni relativement à l'émission de débentures. Les débentures, échéant le 25 janvier 2021 et incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peuvent être rachetées par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Le régime garantit également le papier commercial et les titres de créance à terme consistant en des billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US et à 2,75 % d'une valeur de 2 G\$ US émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust, que le régime consolide. Les billets de premier rang à 2,125 % d'une valeur de 1,75 G\$ US et à 2,75 % d'une valeur de 2 G\$ US viendront à échéance en septembre 2022 et en avril 2021 respectivement, et la fiducie ou le régime ne pourront demander leur rachat avant l'échéance, sauf aux conditions décrites dans leur notice d'offre du 12 septembre 2017 et du 10 avril 2018 respectivement. La fiducie et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement. Le papier commercial n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 30 juin 2019 est de 397 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 30 juin 2019, la valeur du papier commercial émis s'élevait à 8 487 M\$ (8 726 M\$ au 31 décembre 2018). Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du régime.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.